

AFFAIRE DE L'ÉLECTION DE MONTRÉAL CENTRE.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. }

MICHAEL P. RYAN, *et al.*,
Pétitionnaires.

ET

BERNARD DEVLIN,
Défendeur.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

Je, soussigné, le juge président de la Cour Supérieure, siégeant en révision dans cette cause, ai l'honneur de faire rapport :

Que le cinquième jour de novembre courant, dans la Cour Supérieure à Montréal siégeant en révision, la Cour a rendu son jugement confirmant celui de M. le juge Mackay devant qui a été entendue l'affaire de la dite pétition d'élection, par lequel jugement, ainsi confirmé par nous, l'élection du défendeur était et est considérée et déclarée nulle, à raison d'actes de corruption commis par ses agents hors de sa connaissance ou sans son consentement. Et quant aux allégations de la dite pétition touchant la connaissance personnelle et le consentement du défendeur, M. le juge Mackay a par son jugement décidé, et nous avons aussi par notre jugement décidé, le 5 novembre courant, que les dites allégations n'avaient pas été prouvées.

Et je fais de plus rapport qu'il a été prouvé dans la dite cause que des actes de corruption auraient été commis par James McShane, junior, par Robert McCreedy, et par Edward McGleish.

Je fais en outre rapport qu'il n'y a pas lieu de croire que la corruption ait prévalu considérablement à la dite élection; et j'annexe une copie du jugement de la cour et aussi une copie du jugement de M. le juge Mackay, et je vous transmets aussi une copie des témoignages.

Montréal, 9 novembre 1875.

F. G. JOHNSON,
J.

(Acte des élections contestées de la Puissance, 1864.)

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Montréal-Centre, situé dans le district judiciaire de Montréal, dans la province de Québec.

No. 3.

COUR SUPÉRIEURE EN RÉVISION.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Le cinquième jour de novembre 1875.

PRÉSENTS :

L'Honorable M. le juge JOHNSON,
" " TORRANCE,
" " BEAUDRY.

MICHAEL P. RYAN, marchand, WILFRID B. DESMARTEAU, marchand,
et JOHN MCBURNEY, marchand, de la cité de Montréal.
Pétitionnaires.

ET

BERNARD DEVLIN, de la cité de Montréal, écuyer, avocat,

Défendeur.

La Cour, siégeant comme cour de révision, ayant entendu les parties par leurs avocats respectifs sur le jugement rendu dans cette affaire par l'honorable Robert